

# ACTIVITÉ 1 : DÉCOUVRIR ET COMPRENDRE LE DROIT, LE DROIT AUTOCHTONE ET LES RÉGIMES JURIDIQUES AUTOCHTONES

*Dans cette activité, les élèves découvrent la définition du droit et explorent les quatre caractéristiques qui composent cette notion. Les élèves pourront se familiariser avec le droit autochtone et comprendre qu'avec les normes, les principes, les processus et les intervenants juridiques, cela forme un plus grand système qu'on appelle un « régime juridique autochtone ». Les élèves se pencheront sur des études de cas de différentes communautés autochtones pour apprendre et explorer les aspects d'un régime juridique.*

## **Mise en contexte pour les enseignants :**

- Tous les types de droit - y compris le droit autochtone, la common law et le droit civil - ont des choses importantes en commun :
  - » Le droit aide les gens à travailler ensemble pour résoudre des problèmes, régler des conflits, prendre des décisions et vivre ensemble en communauté malgré leurs différences.
  - » Le droit inclut des règles qui aident les gens à comprendre comment ils devraient se comporter dans une société juste et sécuritaire.
  - » Le droit inclut les processus de discussion, d'interprétation et d'application des règles en tant que communauté.
  - » Le droit est une chose que les gens font ensemble.
- Le droit autochtone vient du territoire, de l'histoire, de la langue, des croyances et du mode de vie différents de chaque société.
- Chaque société autochtone a son propre régime juridique. Bien que certaines d'entre elles puissent avoir des lois qui se ressemblent, chaque régime juridique est distinct. Cela signifie que le droit des Kwakwaka'wakw, en Colombie-Britannique, est différent de celui des Inuvialuit des Territoires du Nord-Ouest.
- Le droit autochtone est un élément du régime juridique de chaque société autochtone. Les gens comptent sur le régime juridique de leur société pour les aider à vivre de manière juste et organisée. Le régime juridique de chaque société aide les gens à résoudre les problèmes entre les membres de la même société. Il les aide aussi à résoudre des problèmes avec des gens d'autres sociétés.

- Les lois et les régimes juridiques autochtones existaient bien avant le Canada. Les premiers colons et le gouvernement canadien ont toutefois tenté de les ignorer et de les effacer. Les sociétés autochtones ont été forcées de vivre avec des lois et des régimes qui ne correspondaient pas à leurs valeurs, à leurs principes, à leurs processus juridiques, à leurs intervenants juridiques et à leur droit. Beaucoup de sociétés autochtones n'ont donc pas pu appliquer complètement leurs lois pendant longtemps.
- Le droit doit être construit par la société – les lois doivent venir des gens qui les utilisent. Puisque les Autochtones n'ont pas contribué à créer le droit canadien, il ne peut pas les aider efficacement à résoudre leurs problèmes et à gérer leurs conflits. Il existe beaucoup de régimes juridiques autochtones, tous différents les uns des autres. Le droit canadien ne peut pas les comprendre ou les remplacer tous.
- Pour que les sociétés autochtones puissent s'occuper le mieux possible de leur communauté, elles doivent pouvoir se servir de leur propre droit et de leurs propres régimes juridiques. Il faut donc réfléchir à ce que leur droit signifie, poser des questions et appliquer le droit pour essayer de régler des problèmes. Ainsi, leur droit et leur régime juridique pourront croître et changer pour aider leur société aujourd'hui.

### **Activité :**

#### **Partie 1 :**

1. Demandez aux élèves de travailler en binômes, ou en petits groupes, afin de réfléchir à une définition pour le mot « loi ». Vous pourriez leur donner certaines des pistes suivantes pour les aider :

Qu'est-ce qu'une « loi », à votre avis? Comment pouvez-vous expliquer ce que le mot « loi » signifie? Pouvez-vous donner des exemples de lois présentes dans votre vie?

Écrivez au tableau les exemples de lois proposées par les élèves. Travaillez avec eux pour identifier des similitudes.

Les lois connues des élèves pourraient porter par exemple sur la circulation automobile (ceintures de sécurité, limites de vitesse, stationnement), la sécurité (casques de vélo), l'âge de la majorité (pour voter, pour conduire) et la criminalité (vols, violence).

2. Demandez aux élèves de lire la page 6 de *La vérité avant la réconciliation : Le droit et les régimes juridiques autochtones*.
3. Avec toute la classe ou en petits groupes, demandez à vos élèves de réfléchir aux questions posées dans l'encadré rouge sur les lois présentes dans la cour d'école :
  - Est-ce qu'il y a des règles que tout le monde connaît?
  - Qui décide quelles sont ces règles?
  - Comment les nouveaux élèves apprennent-ils ces règles?
  - Comment sais-tu quand il y a un problème?
  - Te souviens-tu d'un moment où il y a eu un problème, ou alors où quelqu'un a désobéi aux règles?
  - Qu'est-ce que tu as fait pour régler le problème?D'autres pistes pourraient aider vos élèves, par exemple :
  - Est-ce qu'il y a des règles que tu voudrais changer?
  - Qui a le pouvoir de changer des règles?
  - Est-ce que tout le monde devrait avoir son mot à dire?
4. Expliquez aux élèves que tous ces éléments qui rendent la cour d'école amusante et sécuritaire pour tout le monde font partie du droit. Il s'agit des règles que les gens doivent suivre, mais aussi du processus qui consiste à comprendre et à appliquer ces lois, ainsi que les gens qui s'en occupent.
5. À l'aide des pages 8-9 de *La vérité avant la réconciliation : Le droit et les régimes juridiques autochtones*, demandez aux élèves d'explorer les quatre caractéristiques du droit. Assurez-vous que les élèves comprennent la définition de chacune de ces notions.
6. Distribuez à vos élèves la section « [Les lois sur les ceintures de sécurité au Canada](#) », qui met en contexte la modification des lois sur la sécurité au Canada. Demandez aux élèves de lire l'information de base et de décrire ensuite comment ce droit est collaboratif, public, construit par la société, adaptable et flexible.
7. Demandez aux élèves de revoir la première définition qu'ils ont écrite au sujet du mot « loi » et de la mettre à jour en fonction de ce qu'ils ont appris par leurs conversations, leurs lectures et leurs activités.

## Partie 2 :

1. Maintenant que les élèves connaissent mieux ce qu'est une loi, ils peuvent commencer à apprendre des choses sur le droit et les régimes juridiques autochtones.
  - Le droit autochtone vient des peuples autochtones eux-mêmes et il est fondé sur la culture, les valeurs, l'histoire, les principes et les modes de vie qui leur sont propres. Il aide les sociétés à s'organiser, à résoudre des problèmes et à vivre ensemble en communauté.
  - Le droit autochtone fait partie du régime juridique d'une société autochtone.
  - Chaque société autochtone a son propre droit et son propre régime juridique.

Demandez aux élèves de lire la page 12 de *La vérité avant la réconciliation : Le droit et les régimes juridiques autochtones* pour comprendre les éléments des régimes juridiques autochtones : le droit autochtone, les processus juridiques, les normes, les principes, les règles et les intervenants juridiques.

2. Pour aider les élèves à mieux comprendre ces définitions, vous pouvez vous servir du tableau « [Les éléments des régimes juridiques autochtones](#) » et demander aux élèves d'associer chaque terme à sa définition.
3. À la page 19, vous trouverez un exemple de la façon dont les différents éléments des régimes juridiques autochtones fonctionnent ensemble pour influencer comment les gens vivent, comment ils se traitent les uns les autres et comment ils restent organisés en tant que communauté.

L'exemple qui suit porte sur les territoires de pêche et de cueillette des Salish de la Côte. Demandez aux élèves d'énumérer tous les éléments de leur régime juridique en se servant de cet exemple.

Élément	Exemple concernant les territoires de pêche et de cueillette des Salish de la Côte
Norme	Prendre seulement ce dont on a besoin
Principe	Partager les ressources
Règle	Ramasser seulement des palourdes adultes, et pêcher seulement où c'est permis
Intervenants juridiques	Aînés, membres de la famille, enfants
Processus	Les visiteurs doivent respecter un processus juridique pour demander la permission de pêcher à certains endroits.

4. Les élèves pourront maintenant suivre le même processus en se servant de l'exemple ci-joint, « [Le respect des caribous dans la Première Nation dénée de Łutsël K'é](#) ». Distribuez le document avec l'information de référence et demandez aux élèves de définir les valeurs, les principes, les règles, les processus juridiques, les intervenants juridiques et le droit de la Première Nation dénée de Łutsël K'é pour la protection des caribous.

Comme activité supplémentaire, les élèves plus vieux pourront aussi décrire comment le Yúnethé Xá ʔetthën Hádi (le plan de gestion des caribous) est collaboratif, public, construit par la société, adaptable et flexible.

<b>Élément</b>	<b>Exemple du plan de gestion des caribous</b>
Norme	Respecter la terre et les animaux
Principe	Chasser seulement ce dont on a besoin
Règle	Ne pas chasser les bébés caribous
Intervenants juridiques	Aînés, chasseurs, jeunes
Processus	Rencontres en communauté

# Les lois sur les ceintures de sécurité au Canada

Quand les automobiles sont devenues plus populaires au Canada, de nouvelles lois ont été adoptées pour assurer la sécurité des gens. Le gouvernement canadien a commencé en 1976 à parler de l'adoption de lois exigeant des ceintures de sécurité, mais les dirigeants n'étaient pas tous d'accord. Certains pensaient que le gouvernement ne devrait pas pouvoir dire aux gens quoi faire dans leur vie privée. D'autres disaient que les ceintures de sécurité n'étaient pas confortables à porter ou qu'elles n'étaient pas efficaces pour assurer la sécurité en auto.

Pendant que le gouvernement réfléchissait à ce qu'il fallait faire, beaucoup de communautés ont agi. Des groupes de médecins, des commerçants et des gens ordinaires ont fait pression sur le gouvernement pour qu'il adopte une loi sur les ceintures de sécurité. Certaines personnes ont écrit des lettres aux journaux pour expliquer la nécessité de les exiger. D'autres, qui avaient vécu des collisions, ont créé les clubs de survivants pour persuader le gouvernement d'adopter des lois sur les ceintures de sécurité.

Le gouvernement fédéral a donc décidé que toutes les nouvelles automobiles devaient être munies de ceintures de sécurité. À la fin des années 1970 et dans les années 1980, le gouvernement a adopté des lois pour obliger les gens à boucler leurs ceintures et à se servir de sièges d'auto pour les bébés et les jeunes enfants.

L'Alberta a été la dernière province à exiger des ceintures de sécurité. Beaucoup de gens de cette province, simples citoyens et policiers, ont travaillé fort pour convaincre le gouvernement d'adopter une loi pour rendre le port des ceintures de sécurité obligatoire. Cette loi a finalement été adoptée en 1987.

À cette époque, seulement 28 p. 100 des Albertains utilisaient des ceintures de sécurité, et beaucoup refusaient de commencer à les attacher. Le gouvernement a donc créé des publicités télévisées pour informer tout le monde que la nouvelle loi sur les ceintures de sécurité entrerait en vigueur le 1<sup>er</sup> juillet.

L'obligation de porter une ceinture de sécurité en auto et l'ajout de nouvelles règles de sécurité pour les automobiles ont aidé à sauver bien des vies. Aujourd'hui, les lois sur la sécurité routière changent de nouveau en raison de l'arrivée des voitures autonomes.

Les gouvernements font des tests et de la recherche pour s'assurer que ces voitures fonctionnent bien et qu'elles sont sécuritaires pour tout le monde.

**Comment les lois sur les ceintures de sécurité sont-elles collaboratives?**

Comment les gens ont-ils travaillé ensemble pour que l'utilisation des ceintures de sécurité et des sièges d'auto fasse l'objet d'une loi?

**Comment les lois sur les ceintures de sécurité sont-elles publiques?**

Comment le gouvernement s'est-il assuré que les lois sur les ceintures de sécurité étaient publiques? Comment les gens ont-ils été informés de ces lois?

**Comment les lois sur les ceintures de sécurité sont-elles construites par la société?**

Pourquoi certains groupes (médecins, policiers, survivants de collisions) ont-ils appuyé l'utilisation des ceintures de sécurité? Pourquoi certains dirigeants se sont-ils opposés aux lois proposées?

**Comment les lois sur les ceintures de sécurité sont-elles adaptables et flexibles?**

Comment les lois sur la sécurité en auto changent-elles? Qu'est-ce qui pourrait entraîner d'autres changements à l'avenir?

## Les éléments des régimes juridiques autochtones

Droit autochtone	Aide les sociétés autochtones à s'organiser, à régler des problèmes et à vivre ensemble en communauté. Comme toutes les formes de droit, le droit autochtone est aussi collaboratif, public, construit par la société, adaptable et flexible.
Processus juridiques	Les moyens pris par une société pour régler des problèmes ou prendre des décisions. Cela doit inclure les discussions entre les gens, ainsi que la compréhension, le questionnement et l'application du droit.
Normes	Les qualités que la société juge bonnes ou importantes, comme la gentillesse, le respect ou l'honnêteté.
Principes	Aident les gens à savoir comment ils devraient agir et vivre selon les valeurs de leur société.
Règles	Disent aux gens ce qu'il est permis de faire en fonction des principes de leur société.
Intervenants juridiques	Les gens qui aident à concevoir, à interpréter, à comprendre et à appliquer le droit. Dans beaucoup de sociétés autochtones, tout le monde est un intervenant juridique parce que tout le monde aide à appliquer le droit dans la vie de tous les jours.

## **Le respect des caribous dans la Première Nation dénée de Łutsël K'é**

En 2020, la Première Nation dénée de Łutsël K'é s'inquiétait pour la santé des caribous et a élaboré un plan spécial pour les aider.

L'idée est venue d'un jeune chasseur, Shonto Catholique, qui travaillait pour la Première Nation dénée de Łutsël K'é. Shonto avait remarqué que les ?etthën (caribous) ne marchaient plus dans les mêmes pistes qu'avant ou ne buvaient plus d'eau aux mêmes endroits. Comme d'autres membres de la communauté, il s'inquiétait de voir le nombre de ?etthën (caribous) diminuer chaque année.

Le département de la faune, du territoire et de l'environnement de la Première Nation dénée de Łutsël K'é a décidé de protéger le caribou. Il a organisé cinq rencontres communautaires pour que les gens puissent se réunir et parler du problème. Ces rencontres ont été annoncées au moyen de panneaux installés un peu partout, d'appels téléphoniques et de publications en ligne.

Beaucoup de Dénés de Łutsël K'é se sont rendus à ces rencontres, dont des Aînés, des jeunes, des chasseurs et des usagers du territoire. Chaque rencontre commençait et finissait par une prière. Pour s'assurer que tout le monde ait la chance de parler, une plume de parole était utilisée. Seule la personne qui avait cette plume pouvait parler, tandis que tous les autres écoutaient silencieusement en attendant leur tour. Il y avait aussi de l'équipement de traduction pour que les gens puissent comprendre et parler dans leur propre langue.

Après chaque rencontre, une courte lettre a été envoyée à tout le monde pour expliquer ce dont il avait été question. Les gens pouvaient appeler le département ou s'y rendre pour partager leurs idées et leurs préoccupations.

Une fois les rencontres terminées, le département a travaillé avec des membres de la communauté dénée de Łutsël K'é, des scientifiques, des avocats, des rédacteurs et le gouvernement des Territoires du Nord-Ouest pour créer le plan de protection des caribous, appelé « Yúnethé Xá ?etthën Hádı ».

Voici certaines des valeurs sur lesquelles ce plan est fondé :

- a. *Ní chu K'ech'aj' di chu besy'di* (nous respectons le territoire et les animaux)  
Les gens doivent prendre soin du territoire, de l'eau et des animaux en chassant de manière respectueuse. Nous devons apprendre à tout le monde comment respecter les caribous et tous les êtres vivants.
- b. *Ethên huréth'a* (les caribous nous écoutent)  
Les caribous sont capables de sentir comment ils sont traités. Il est important de bien les traiter et de les protéger pour leur permettre de revenir.
- c. *Nuwé yakı begháre ʔeghádalidá* (nous avons nos propres lois et nous devons les suivre)  
Nous avons nos propres lois Dënesųłı́né. Ces lois nous aident à faire de bons choix pour les caribous et pour notre avenir.
- d. *Nuwé ch'anié beréldj xá ʔa* (nous devons transmettre les enseignements)  
Il est important d'enseigner aux jeunes comment vivre de la terre. Les Aînés et les adultes doivent partager leurs connaissances avec les jeunes pour conserver leur mode de vie.

Voici quelques-unes des procédures et des règles à suivre au sujet de la chasse:

- Il est interdit de chasser les bedziʔáze (les veaux), les Ts'uda bechą dá (les femelles enceintes) ou les bedzi chó (les mâles dominants) de certains troupeaux.
- Les chasseurs expérimentés devraient enseigner aux jeunes comment chasser, installer leur camp et rester en sécurité dans la nature. Les jeunes devraient aussi apprendre à préparer de la viande, à cuisiner et à faire des vêtements avec des pièces d'animaux.
- Les chasseurs ne devraient jamais poursuivre les caribous ou les frapper avec des bâtons.
- Les chasseurs ne doivent pas abattre trop d'animaux. Ils devraient seulement prendre le nombre de caribous dont ils ont vraiment besoin et qu'ils peuvent rapporter chez eux. Ils ne devraient jamais gaspiller de la viande ou en laisser derrière eux.
- Les chasseurs doivent rassembler toutes les parties du caribou en un seul endroit, dire merci pour la chasse et demander au caribou de revenir.
- La viande et les parties utiles devraient être partagées avec les Aînés et les gens qui ne peuvent pas chasser.

### **Pour s'assurer que les règles sont respectées**

Pour vérifier si les procédures et les règles ont été suivies, un comité de discipline a été créé. Il se compose de quatre Aînés, d'un représentant du conseil de bande et d'un représentant du comité de la faune, des terres et de l'environnement. Ce groupe pourra réprimander tous ceux qui ne respectent pas les règles et s'assurer que la Première Nation dénée de Łutsël K'é continue de protéger les caribous.

### **Revoir le plan**

Le Yúnethé Xá Ǿetthën Hádi (le plan de gestion des caribous) sera revu tous les cinq ans pour vérifier s'il fonctionne bien et s'il y a des choses à modifier ou à mettre à jour.

### **Partager les mises à jour**

La Première Nation dénée de Łutsël K'é partage des nouvelles et des mises à jour au sujet du Yúnethé Xá Ǿetthën Hádi (le plan de gestion des caribous) sur Facebook, par courriel et sur des affiches. Le plan a été partagé avec la communauté, avec d'autres communautés autochtones et avec le gouvernement des Territoires du Nord-Ouest. Au début de chaque saison, des affiches et des courriels seront envoyés aux chasseurs pour leur rappeler les nouvelles mises à jour.